

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie

**Vendredi  
28 janvier  
2022  
(3)**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu et à l'heure habituels. Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi. Sont présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Lucie Vignola	Bertrand Taillefer
Jacques Bourassa	André Lafrenière

Est absente madame la mairesse Isabelle Parent et la conseillère Julie-Anne Cousineau

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse-suppléante Chantale Perreault.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la mairesse-suppléante procède à l'ouverture de la présente séance.  
\*\*\*\*\*

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :**

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Règlement de taxation 2022
5. Employés municipaux – secrétaire-réceptionniste
6. Période de questions
7. Levée de la session

**2- Lecture de l'avis de convocation**

Tous les conseillers ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

22-039

3- **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-040

4 **Règlement de taxation [n/d R 185-2022]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le règlement de taxation 2022 soit et est adopté avec la modification suivante :

**Correction à l'article 6**

Collecte à trois voies

Taxes spéciales

(279 \$) ~~deux cents un~~ deux cent soixante-dix-neuf dollars par logement

(550 \$) ~~cinq cents dollars~~ cinq cents cinquante dollars par commerce incluant les immeubles ayant le code d'utilisation 5834 (Hébergement –Gîtes).

Les immeubles à revenus de 4 logements et plus, seront facturés à 50% du coût par logement

Adopté unanimement par les conseillers.

22-041

5. **Employés municipaux – secrétaire-réceptionniste [n/d R 302-100]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte / refuse la recommandation de la directrice générale pour l'engagement de Madame Mylène Lajoie au poste de

secrétaire-réceptionniste selon les conditions de la convention collective.

L'engagement permanent se fera automatiquement après la période d'essai de 6 mois.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **6 Période de questions**

**22-042**

### **6. Levée et fermeture de la séance extraordinaire**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19h45**, fin de la présente assemblée.  
8 personnes

---

Chantale Perreault, Mairesse-suppléante

---

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière